

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-81
Occupation du domaine public
Rue d'Abrantès

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de la société ITS;

ARRETE

ARTICLE 1 : La société ITS est autorisée à réserver deux places de stationnement au niveau du 51 rue d'Abrantès le mardi 22 avril 2025, en raison d'une intervention pour le compte de la Banque Populaire.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par la société ITS qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La société ITS, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.